REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 juin 2018

Rapport n° 18-04-07

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SAINT LOUP FIGHT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M Sébastien Loew, président de l'association SAINT LOUP FIGHT a sollicité la commune de Saint-Leu-la-Forêt afin d'obtenir une subvention dans le cadre d'une aide au développement de l'association.

L'objet de cette association est de transmettre et porter les valeurs martiales de la boxe thaïlandaise par la mise en place de stages et d'évènements, avec l'objectif de créer, en partenariat avec la commune, un cours avec des jeunes en situation difficile.

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'association SAINT LOUP FIGHT une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 800 € au titre de l'exercice 2018.

La Commission Jeunesse et sport, réunie le 11 juin 2018, a émis un avis favorable.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

MAIRIE de ST LEU LA FORET VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 juin 2018

Délibération n° 18-04-07

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SAINT LOUP FIGHT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention présentée par l'association SAINT LOUP FIGHT,
Considérant la volonté de la commune de soutenir le développement de l'association susvisée,
Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse et sport réunie le 11 juin 2018,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'attribuer à l'association SAINT LOUP FIGHT une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € au titre de l'exercice 2018.

Article 2 : d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget ville 2018.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Sandra BILLET

Le Maire

Sandra BILLET